

# JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER

362

## INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

### TITRE DU POSTE

JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER

### NB DE POSTE À COMBLER

1

### STATUT D'EMPLOI

Permanent

### OCCUPATION

Temps plein

### DISPONIBILITÉS

Jour

### NB D'HEURES PAR SEMAINE

40

### SALAIRE (TYPE)

Heure

### SALAIRE (MONTANT)

24,63 \$

### NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL

Secondaire

### EXPÉRIENCE REQUISE

7 à 11 mois

### RÉGION

Montréal

## CONTACT

Martine Angell  
Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

## DESCRIPTION

Service des travaux publics

JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER 40 semaines par année

Sous la responsabilité d'un contremaître, le journalier régulier saisonnier exécute divers travaux au sein d'une ou plusieurs des unités suivantes :

- Aqueduc et égouts;
- Bâtiments et mécanique;
- Parcs, espaces verts et événements
- Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux;
- Horticulture et foresterie urbaine;
- Voirie et signalisation.

Il participe également aux travaux d'entretien des équipements municipaux.

## TÂCHES

Sommaire des tâches

Unité - Aqueduc et égouts

1. Identifier tout bris d'équipement ou anomalie, le signaler aux personnes concernées et prendre les mesures appropriées pour y remédier;
2. Creuser des tranchées, lorsque requis;
3. Installer des entrées d'eau et d'égouts;
4. Localiser des boîtes de service et installer la signalisation conformément aux normes en vigueur;
5. Étançonner et ajuster les coupes et s'assurer de la position des boîtes de fermeture;
6. Installer des pompes et des génératrices;
7. Préparer, ajuster et installer divers tuyaux;
8. Vérifier le fonctionnement des équipements et vidanger, nettoyer, lubrifier des vannes, des valves, des bouches à incendie et des bornes à incendie et effectuer l'entretien et les réparations requises;
9. Inspecter des conduites, interrompre et redonner les services d'aqueduc et d'égouts aux citoyens et aviser les personnes concernées;
10. Vérifier les niveaux de surcharge dans des égouts publics, constater les infiltrations dans des caves et débloquer des égouts;
11. Effectuer le raccordement des conduites d'aqueduc et d'égouts aux conduites principales;
12. Installer et niveler des regards et des puisards;
13. Numéroté et dégeler des bornes à incendie;
14. Effectuer certains tests;
15. Effectuer tous autres travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'aqueduc et d'égouts.

Unité – Bâtiment et mécanique

1. Effectuer des travaux de rénovation simples et des réparations diverses (bureaux, murs, portes, etc.);
2. Peindre des bâtiments (intérieur et extérieur);
3. Exécuter des travaux de conciergerie;
4. Nettoyer des graffitis;
5. Charger et décharger des camions et aider les conducteurs d'équipement à vérifier les attaches de l'équipement ou des camions;
6. Transporter des matériaux, de la machinerie, des pièces d'équipements, du mobilier, des objets divers et des marchandises.

Unités – Parcs, espaces verts et événements / Horticulture et foresterie urbaine /

Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux

1. Voir à l'entretien des surfaces de jeux, infrastructures et équipements extérieurs relatifs aux parcs et plateaux sportifs;
2. Entretien, installer et améliorer les équipements tels que : le mobilier urbain, les clôtures, la signalisation dans les parcs, les luminaires et autres;
3. Voir au nettoyage et à l'entretien des parcs et des espaces verts;
4. Effectuer l'entretien et la fertilisation des pelouses;
5. Effectuer la collecte des branches et des feuilles et faire le déchetage;
6. Déneiger les passages piétonniers et les accès aux bâtiments municipaux durant la période hivernale;
7. Participer à l'ensemble des activités de montages et de démontage lors d'événements et de différentes activités;
8. Effectuer la manutention d'équipements, d'outillages, de mobiliers et autres;

Affiché le 13 janvier 2021 Page 3

9. Effectuer divers travaux d'entretien sur les sites d'événements et d'activités;
10. Installer et enlever les décorations festives et voir à leur entretien;
11. Effectuer diverses tâches liées à l'horticulture et la foresterie urbaine.

Unité – Voirie et signalisation

1. Effectuer tous travaux de pose d'asphalte chaude (râtelier, niveler, compacter, etc.) en s'assurant de mettre en place la signalisation appropriée;
2. Comblir les trous, les accotements et les affaissements de la chaussée;
3. Installer, entretenir et réparer des panneaux, des poteaux et des enseignes de signalisation;
4. Balayer et déneiger des rues, des trottoirs, des ruelles, des stationnements, des bornes à incendie et poser des abrasifs et des fondants;
5. Installer et niveler des regards et des puisards;
6. Installer et entretenir des ponceaux et des fossés;
7. Entretien des chemins de gravier (nivellement);
8. Entretien des systèmes d'éclairage des rues et des parcs ne nécessitant pas des connaissances spécialisées (remplacement de poteaux, etc.);
9. Transporter et manipuler des matériaux, de la machinerie, des pièces d'équipement, du mobilier, des objets divers, des marchandises et effectuer le chargement et le déchargement des camions;
10. Creuser des tranchées, lorsque requis;
11. Exécuter les travaux usuels d'entretien sur le réseau routier.

Autres

1. Conduire un véhicule motorisé, lorsque requis;
2. Manipuler, transporter, régler, ajuster et utiliser les outils et les matériaux appropriés et les entretenir. S'assurer de la propreté et de la sécurité des lieux de travail;
3. Identifier tout bris d'équipement ou anomalie, le signaler aux personnes concernées et prendre les mesures appropriées pour y remédier;
4. Respecter les exigences en matière de santé et de sécurité au travail;
5. Compléter divers rapports et formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;
6. Accomplir des tâches pour lesquelles il est jugé qualifié par son supérieur dans sa propre unité ou une autre unité lorsque requis;
7. Agir à titre d'intervenant en cas de mesures d'urgence lorsque requis;
8. Accomplir toutes autres tâches liées à ses champs de responsabilité.

## QUALITÉS RECHERCHÉES

---

Exigences

1. Formation :
  - Diplôme d'études secondaires (DES).
2. Expérience :
  - Posséder moins d'une (1) année d'expérience pertinente dans le domaine de l'emploi.
3. Connaissances
  - Connaissances générales des méthodes de travail liées aux réseaux

d'aqueduc et d'égouts;

- Connaissance des normes d'étaçonnage;
- Connaissance des rues de la Ville et des règlements de circulation;
- Connaissance en peinture, menuiserie, rénovation et entretien général;
- Connaissance des méthodes d'entretien des parcs, des espaces verts et du mobilier urbain;
- Connaissance en horticulture et en aménagements paysagers;
- Connaissance des différentes techniques de réparation et d'entretien d'équipement relié à la voirie.

4. Autres :

- Détenir un permis de conduire valide / classe 5 et classe 3;
- Détenir sa carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP).

5. Compétences et qualités personnelles :

- Dextérité manuelle;
- Capacité de travailler en équipe;
- Prise de décision / jugement;
- Communications interpersonnelles;
- Autonomie;
- Rigueur;
- Savoir s'adapter;
- Motivation au travail;
- Contrôle de soi;
- Démontrer un comportement sécuritaire.

## **AUTRE**

---

Horaire de travail et salaire

Lieu et horaire de travail :

- Ateliers municipaux - 40 heures / semaine;
- 40 semaines de travail par année assurées.
- La semaine régulière de travail est de quarante heures (40 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 7 h 15 à 12 h et de 12 h 30 à 15 h 30.

Salaire : Le taux horaire est établi à 24,63 \$

Date d'entrée en fonction

15 mars 2021